PROJET CAMPUS – L'AVIS DE VOS ELUS CFE-CGC

Vous trouverez ci-dessous le texte de l'avis rendu par vos élus CFE-CGC de GSA lors du Comité d'Etablissement extraordinaire du 16 juin consacré au déménagement sur le Campus de Nanterre :

AVIS DE LA CFE-CGC SUR LE PROJET DE DEMENAGEMENT A NANTERRE PREFECTURE DES SALARIES DE GROUPAMA SA DANS L'IMMEUBLE "WEST PARK 1" DE GROUPAMA CAMPUS

La décision que rendra la CFE-CGC de Groupama S.A. est motivée par plusieurs raisons détaillés ci-dessous :

1) **L'impossibilité pour les élus de participer à l'élaboration du projet, et une information-consultation des instances menée au pas de charge.** Nous aurions souhaité, pour contribuer à la protection de la santé mentale et physique de nos collègues, travailler avec la Direction en co-construction de ce projet, cela ne nous a pas été autorisé. Par ailleurs, le délai de consultation des instances a été limité au strict respect de la loi, ne nous laissant que trop peu de temps eu égard à l'ampleur du projet pour étudier les dossiers et les plans, plans qui de surcroit n'étaient pas toujours à jour.

2) **Une perte sur le Campus de près de 10 % de la surface totale des locaux** occupés actuellement par les entreprises concernées par ce déménagement.

3) **Des espaces de bureaux qui occupent seulement 38,20 % de la surface totale de l'immeuble, au profit "d'espaces collaboratifs"**, d'où une très grande promiscuité des postes de travail. Promiscuité d'autant plus importante que l'implantation prévue comporte plus de postes de travail que de postes occupés actuellement.

4) **Une baisse importante de la surface moyenne attribuée par poste de travail, qui sera en moyenne de 5 à 6 m²**, en total décalage avec les préconisations de l'INRS qui recommande 10 m2 minimum pour un bureau individuel, et au moins 11 m2 par personne dans un bureau collectif.

5) **Ce projet ne prend pas en compte le travail réel effectué dans les services concernés**, contrairement à ce que conseillait "Ergonomie Conseil" l'expert mandaté par le CHSCT lors du déménagement de la DASG en juillet 2015. Par ailleurs, la standardisation des postes installés ne tient pas compte des spécificités de certaines activités en terme de volume d'encombrement des dossiers à traiter.

6) **Non prise en compte des problématiques RPS**. Au contraire, l'aménagement proposé, de par la trop grande proximité des postes de travail, fait plus penser à un élevage de poulets en batterie, qu'à une implantation veillant au bien être des salariés concernés, et ce contrairement à l'objectif d'amélioration des conditions de travail annoncé par la Direction.

   Ces conditions de travail génèreront immanquablement un cortège de troubles psychosociaux : distraction constante, stress, fatigue, tensions entre collègues, irritabilité, désengagement, absentéisme, diminution de la productivité… Ces problèmes sont de nature à générer des stratégies de retrait préjudiciables au travail et donc aux salariés.

   La Direction comptabilise bien l'économie réalisée par le fait que le projet Campus propose 5.500 m2 de moins que le cumul des surfaces utilisées aujourd'hui, mais elle ne peut, et ne veut, pas évaluer la baisse de la qualité du travail produit, et encore moins la dégradation des conditions de travail de ses salariés, et leurs possibles conséquences sur leur santé.

7) **Nuisances sonores dues à la proximité d'espaces d'usages différents** : la proximité immédiate des espaces de travail avec des aménagements destinés à se retrouver en petits groupes, risque de générer des perturbations de nature à gêner les salariés installés à côté.

8) **Remplacement des vestiaires par des casiers** : l'aménagement prévu sur le Campus de Nanterre met à disposition des salariés des casiers pour ranger leurs affaires personnelles, en lieu et place des vestiaires actuels. La réduction de la taille de ces espaces de rangements sera une gêne importante pour les salariés ayant à ranger des sacs volumineux, (comme des sacs de sports), ou bien des vêtements de grande taille , ou mouillés par la pluie.

9) **L'implémentation du télétravail n'est pas la solution à tous ces maux, contrairement à ce que la Direction veut nous faire croire.** Tous les salariés ne sont pas éligibles au télétravail, et certaines activités sont exclues de ce mode de travail. De plus, la décision d'accorder ou pas le télétravail à un collaborateur étant du ressort du manager, il y aura donc 2 populations au sein du Campus : ceux qui auront la possibilité de travailler 1 ou 2 jours chez eux, et les autres. Cette situation va créer indéniablement de nouvelles causes de dissensions au sein des équipes, et donc potentiellement aggraver les RPS.

10) **Difficultés prévisibles pour faire évoluer cette implantation dans le temps**. Il est fort à craindre que cette implantation en open spaces de grande densité de postes de travail compliquera tout projet de modification ultérieur.

11) **Nous ne sommes pas convaincus qu'une implantation des sociétés dans 5 immeubles différents soit de nature à faciliter le travail collaboratif entre les services concernés.**

12) **Pour finir, les activités culturelles et sportives du CE de GSA sont menacées.** Faute de pouvoir disposer de locaux de taille suffisante, le CE de GSA ne pourra pas assurer toutes les activités sportives et culturelles proposées aujourd'hui sur le site de Marne, dans l'immeuble West Park 1 du Campus.

Un choix de la Direction difficile à comprendre alors que le bon sens voudrait que les services du CE se trouvent à proximité du lieu de travail des salariés concernés… Un comble pour un projet qui visait à améliorer les conditions de vie des collaborateurs !

Les surfaces allouées au CE dans l'immeuble West Park 5 pour y organiser diverses activités seront de toute façon plus réduites qu'actuellement, alors que les salariés concernés par ces activités vont passer de 750 actuellement localisés sur Noisy à plus de 3.300 sur le Campus !

En conclusion, pour la CFE-CGC il est évident que :

- Le souci d'améliorer les conditions de travail n'est pas l'objectif majeur du projet, ce qui pourrait expliquer le manque de prise en compte des besoins des utilisateurs et l'absence d'une vraie démarche participative d'accompagnement du projet,

- La Direction a fait l'impasse sur le plan de prévention des risques qui doit accompagner un projet d'une telle envergure, pour des raisons qui échappent aux représentants CFE-CGC

- A défaut d'une prise en compte préventive des RPS dans le projet, la Direction entend régler les problèmes en proposant, unilatéralement des règles de vie "Campus", quand il faudrait rechercher la protection le bien-être et l'adhésion des salariés.

Pour toutes ces raisons la CFE-CGC rendra un AVIS DEFAVORABLE sur le projet de déménagement des salariés GSA dans l'immeuble West Park 1 de Nanterre.

Les élus CFE-CGC du CHSCT et du CE veilleront à vérifier sur place, une fois le mobilier installé, puis une fois le déménagement effectué, comment ont été réalisées les implantations suite aux nombreuses remarques effectuées :

- par les élus en CHSCT,
- mais aussi celles contenues dans le rapport d'expertise de SECAFI.

Vous pouvez contacter vos élus CFE-CFC au CE ou au CHSCT, et tout particulièrement les élus suivants, pour faire part de vos remarques avant, mais aussi surtout après le déménagement :

Catherine GUIBERT	07 86 97 09 19	Patrick DEBETENCOURT	06 43 36 59 02
Christian GUELLEC	06 31 01 17 26	Chantal HEDOU	06 37 08 81 42
Stéphane ANDLAUER	06 62 21 41 54	Jacques JOUBERT	06 87 81 11 33
Nathalie BOURDET	06 88 36 31 67	Maria FRIGARA	06 81 58 43 90

L'équipe CFE-CGC a l'ambition et la conviction de défendre les intérêts de TOUS les salariés de Groupama SA

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUITE AU CHSCT EXTRAORDINAIRE DU MARDI 20 JUIN CONSACRE AU DEMENAGEMENT SUR L'IMMEUBLE "WEST PARK 5"

1) COMMENTAIRES SUR LES PLANS DE MICRO-ZONING du WP5 :

Suite à la présentation des plans détaillés de l'immeuble WP5, vos élus CFE-CGC ont de sérieuses inquiétudes concernant les conditions de travail des équipes de GSA qui vont intégrer cet immeuble. (Service Sinistres Construction et CSP Compta)

Nous prendrons pour exemple le service construction qui sera installé au 7ème étage de l'immeuble WP5. **Sur ce grand plateau divisé en 3 parties, pas moins de 165 personnes vont travailler ensemble, mais aussi partager un seul point café non cloisonné, situé au milieu des équipes du service sinistres Construction !**

Nous avons exprimé à la Direction notre désaccord sur cet aménagement qui ne peut générer que des nuisances sonores importantes pour nos collègues du fait de la proximité immédiate des bureaux avec cette zone forcément bruyante à plusieurs moments de la journée.

Suite à nos remarques, la Direction a confirmé qu'elle préfère que l'emménagement soit réalisé pour voir ensuite s'il y a réellement des nuisances, et s'il convient d'envisager de prendre des mesures correctives ? comme le cloisonnement de la zone café ou du couloir !

Nous ne partageons bien sûr pas du tout ce point de vue ! Nous ne pouvons que regretter que l'expérience acquise (normalement !) lors des précédents déménagements ne profite pas aux salariés !

Sur les immeubles de Marne et Piazza, les derniers déménagements, et les réaménagements qui ont suivis, ont toujours été vers l'ajout de cloisons pour faciliter le travail des salariés gênés par le bruit ou le passage, pas vers leur retrait !

2) PAS DE MARGE DE MANŒUVRE SUR LE PROJET CAMPUS DE GSA :

Comme nous l'avions déjà mentionné à la mi-mai dans notre tract consacré au déménagement des Directions de GSA vers l'immeuble WP1, ce qui choque vos élus dans le projet Campus c'est le total manque de marge de manœuvre de la Direction pour corriger ce qui devrait l'être.

Les contraintes de surfaces pour accueillir les 2.300 salariés qui doivent intégrer le Campus sont telles, qu'aucune mesure d'adaptation ne peut être envisagé pour améliorer vos conditions de travail ! Nous n'avions jamais vu ça lors des précédents déménagements…

Les contraintes sont telles que l'équipe en charge du projet vient de réaliser lors de la préparation des plans de micro-zoning de l'immeuble WP2 que finalement la surface est insuffisante pour accueillir tous les services qui devaient y aller !!!

PROJET "CAMPUS" : marge de manœuvre = 0

L'équipe CFE-CGC a l'ambition et la conviction de défendre les intérêts de TOUS les salariés de Groupama SA